



ville de Cambrai

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 059-215901224-20231204-01\_04122023-DE



République Française  
Département du Nord

**Publié le :** 20 Décembre 2023 à 11:27

Arrondissement  
de CAMBRAI

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2023

**OBJET : N° 1**

**RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE**

**INTITULÉ : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE  
L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 28 novembre 2023 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

**MEMBRES EN EXERCICE : 39**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;  
Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;  
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS  
Mme DROBINOHA. M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ;  
M.DOBREMETZ Adjoints au Maire ;  
M.BAVENCOFFE; Mme BILBAUT; M.DEVILLERS; Mme POMBAL; Mme CARDON;  
Mme LIENARD; M.BARTKOWIAK; Mme CAFEDE.; Mme SAYDON; M.FLAMEIN; M.TRANOY  
M. VAILLANT; Mme DESMOULIN; M.DERASSE; M.MAURICE; Mme BURLET. M; LEROUGE;  
Mme DESSERTY

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

M.PHILIPPE qui a donné procuration à M.MAURICE  
Mme BERTHELOOT qui a donné procuration à M.FLAMEIN  
M.MOAMMIN qui a donné procuration à M.VILLAIN P.A  
M.LAURENT qui a donné procuration à Mme WIART  
M.SIEGLER ui a donné procuration à Mme LABADENS  
Mme CHATELAIN qui a donné procuration à M.VAILLANT  
Mme BRIQUET qui a donné procuration à M.TRANOY  
M.SIMPERE qui a donné procuration à M.DOBREMETZ  
Mme CHARPENET

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

M. Benoit VAILLANT

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 8 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire, par délégation, à prendre des décisions.

## COMPTE RENDU DES DECISIONS :

**Décision n° 75** L'arrêté en date du 24 octobre 2006 fixant les conditions de mise à disposition d'un logement situé au 2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville à Monsieur Patrice GUIDEZ est reconduit dans les mêmes clauses et conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023. La location est consentie à titre gratuit par nécessité absolue de service.

**Décision n° 76** L'arrêté en date du 8 novembre 2010 fixant les conditions de mise à disposition d'un logement au 2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville à Madame Sylvie HAINAUT est reconduit dans les mêmes clauses et conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023. Le loyer est fixé à 320,99€.

**Décision n°77** La décision en date du 14 octobre 2015 fixant les conditions de mise à disposition d'un logement situé 14 bis rue Pierre Corneille à Monsieur Bruno LABALETTE est reconduite dans les mêmes clauses et conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023. Le loyer est fixé à 449€.

**Décision n° 78** La décision en date du 10 octobre 2016 fixant les conditions de mise à disposition d'un logement situé 620 rue du Champ de Tir à Monsieur Denis TAVERNE est reconduite dans les mêmes clauses et conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023. La location est consentie à titre gratuit par nécessité absolue de service.

**Décision n°79** La décision en date du 18 octobre 2017 fixant les conditions de mise à disposition d'un logement situé 10 rue Jean Mermoz à Madame Christine DECLERCQ est reconduite dans les mêmes clauses et conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023. Le loyer est fixé à 557,06€.

**Décision n° 80** La convention en date du 30 octobre 2018 fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés 2 Square du Château à l'Amicale des Sapeurs Pompiers est reconduite dans les mêmes clauses et conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

**Décision n° 81** Le bail en date du 26 octobre 2021 fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé 4 rue Neuve à Madame Eva VERMEULEN est reconduit dans les mêmes clauses et conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 15 novembre 2023. Le loyer est fixé à 467,53€.

**Décision n°82** ANNULEE

**Décision n°83** L'arrêté en date du 3 novembre 2011 fixant les conditions de mise à disposition d'une salle située rue Lafayette à l'association Moto Club du Cambrésis est reconduit dans les mêmes clauses et conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023. La location est consentie à titre gratuit.

**Décision n°84** L'arrêté en date du 21 novembre 1996 fixant les conditions de mise à disposition d'un logement situé avenue du Cateau à Madame Carole LETERME est reconduit dans les mêmes clauses et conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023. La location est consentie à titre gratuit par nécessité absolue de service.

**Décision n°85** L'arrêté en date du 28 mars 2002 fixant les conditions de mise à disposition de salles situées rue Lafayette à l'association Les Amis des Arts est reconduit dans les mêmes clauses et conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023. La location est consentie à titre gratuit.

**Décision n°86** L'arrêté en date du 15 mai 2002 fixant les conditions de mise à disposition d'une salle située rue Raymond Gernez à l'association Chorale FALALA est reconduit dans les mêmes clauses et conditions pour une nouvelle période à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023. La location est consentie à titre gratuit.

**Décision n°87** La décision en date du 25 octobre 2018 fixant les conditions de mise à disposition d'un logement situé 28 rue Paul Bert à Madame Elisa BARKATALI est reconduit dans les mêmes clauses et conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023. Le loyer est fixé à 271.99€.

**Décision n°88** La décision en date du 25 octobre 2018 fixant les conditions de mise à disposition d'un logement situé 28 rue Paul Bert à Madame Sylvie DESCAMPS est reconduite dans les mêmes clauses et conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023. Le loyer est fixé à 353.03€.

**Décision n°89** La décision en date du 26 août 2018 fixant les conditions de mise à disposition d'un logement situé 81 boulevard de la Liberté à Monsieur et Madame MALAQUIN est reconduite dans les mêmes clauses et conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023. Le loyer est fixé à 495,15€.

**Décision n°90** La décision en date du 24 octobre 2018 fixant les conditions de mise à disposition d'un logement situé 14 Ter rue Pierre Corneille à Mr VISTICOT Marc et Madame Rose-Marie BINOIS est reconduite dans les mêmes clauses et conditions pour une nouvelle période d'un an à compter 1<sup>er</sup> décembre 2023. Le Loyer est fixé à 770,23€.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance  
M. Benoit VAILLANT

Le Maire de Cambrai,  
François-Xavier VILLAIN



